



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 16 janvier 2024

POLLUTION DE L'AIR : **FIN DE L'ALERTE DANS LE BASSIN LYONNAIS ET LE NORD-ISÈRE**

Le dernier bulletin de *ATMO Auvergne-Rhône-Alpes* montre une amélioration de la qualité de l'air dans le bassin lyonnais / Nord-Isère.

Par conséquent, la Préfète met fin aux mesures d'urgence (circulation différenciée, limitation de vitesse, restrictions sur l'utilisation de groupes électrogènes...) dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

Depuis samedi 13 janvier, plus de 25 opérations de contrôle de l'abaissement de la vitesse et des vignettes Crit'air ont été effectuées par la police et la gendarmerie sur nos routes.

RAPPELS IMPORTANTS :

**L'utilisation de cheminée « à foyer ouvert »
est totalement interdite dans la Métropole de Lyon**

Il est interdit de brûler ses déchets verts

**Les véhicules classés Crit'air 5 et 4 ou non-classés sont interdits
au sein de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon**

Cabinet de la préfète de région
Auvergne-Rhône-Alpes

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69